



**Politique
de protection des données personnelles
des salariés, des stagiaires,
des candidats et des intérimaires**

1. Préambule

Les sociétés du Groupe SOIKOS et du Groupe ARCADE-VYV inscrivent leurs activités dans le respect des obligations relatives à la protection des données personnelles, et veillent à s'adapter en continu à leur évolution.

Soucieuses de favoriser l'innovation tout en construisant une relation de confiance durable basée sur le partage de valeurs sociales responsables, nos sociétés ont mis en place depuis plusieurs années les moyens techniques et organisationnels nécessaires afin de protéger les données à caractère personnel qu'elles traitent.

Dans le prolongement de notre mission de service d'intérêt général, nous portons une attention particulière au respect des personnes et à la protection de la vie privée et des informations individuelles ainsi qu'au respect de la confidentialité qui y est attachée.

L'objectif de cette politique est également d'informer en toute transparence les personnes concernées de la manière dont leurs données sont traitées.

2. Champ d'application

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés du Groupe SOIKOS sont amenées à collecter et traiter des données à caractère personnel sur :

- Les salariés et ex-salariés
- Les stagiaires
- Les mandataires sociaux
- Les candidats aux postes à pourvoir
- Les intérimaires
- Les représentants du personnel

L'ensemble des personnes nommées ci-dessus seront appelées « les personnes concernées » dans la suite du présent document.

3. Définitions

Le Règlement Général sur la protection des Données utilise un vocabulaire spécifique qui vous est décliné ci-dessous :

- Les Données à caractère personnel : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement,
- Le Responsable du Traitement s'entend de la personne physique ou morale, qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel,
- Le Sous-traitant s'entend de toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Par exemple des prestataires travaillant pour le Groupe SOIKOS et qui interviennent sur les données à caractère personnel sont des sous-traitants,
- Les destinataires des données s'entendent des personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel. Il s'agit pour l'essentiel des salariés du groupe, d'organismes extérieurs et des tiers autorisés par la loi.
- La finalité du traitement est l'objectif principal de l'utilisation de vos données personnelles.

4. Des traitements fondés sur une base juridique

Les traitements de données à caractère personnel ont pour base juridique :

- Soit l'exécution du contrat de travail lorsque les traitements sont nécessaires à la bonne exécution des obligations des parties ou nécessaires à l'exécution de mesures précontractuelles, comme pour la présélection des candidats, le recrutement, la gestion de la paye et des rémunérations, la gestion des compétences professionnelles, gestion du contentieux ;

- Soit le respect des obligations légales imposés au responsable de traitement comme la gestion administrative du personnel, la médecine du travail, la gestion et le suivi de la paie et des déclarations obligatoires, la mise en œuvre des formations, la gestion des habilitations obligatoires, le montage des dossiers CPF, la gestion des entretiens annuels et professionnels, la gestion des réunions et des élections des IRP, la gestion des contraventions ;
- Soit enfin l'intérêt légitime poursuivi par le responsable de traitement comme la recherche de profils pertinents, la constitution d'une CVthèque, la gestion des demandes de congés, de télétravail, la gestion et le suivi des carrières, les relations groupe (VyV, Arcade-VyV...), la gestion de la géolocalisation des véhicules.

Par ailleurs, le responsable de traitement doit participer et mettre en œuvre les politiques publiques de l'habitat et poursuit une mission d'intérêt public.

5. Données collectées

Pour chaque traitement, nos sociétés s'engagent à ne collecter et traiter que les données strictement nécessaires à l'objectif poursuivi.

Sont principalement collectées les données à caractère personnel relevant des catégories suivantes :

- Identité de base et identité détaillée, identité du représentant légal si apprenti mineur,
- Coordonnées personnelles et professionnelles,
- Données sur la situation familiale,
- Données sur la vie professionnelle (historique professionnel, formation, mobilité, habilitation, évaluation des aptitudes des compétences, évaluations professionnelles, suivi individuel, sanctions et contentieux, collègue légal, date d'ancienneté, numéro de matricule, fonction, date d'embauche et date de départ, date d'entretien, positionnement salarial, éléments de rémunération, matériels et fournitures, véhicule de fonction, activité syndicale, gestion des heures de délégation, adresse du tiers lieu de télétravail et attestation d'assurance),
- Données administratives, économiques, financières, fiscales et relatives à la situation sociale,
- Données de santé (situation d'invalidité et handicap, accident du travail, arrêt de travail, médecine du travail),
- Enregistrements sonores, à l'occasion d'un appel téléphonique, et vidéos, dans le cadre de la protection des personnes et des biens et les photos,
- Référence d'identité
- Identifiants bancaires
- Autres (suite donnée à la candidature, type et durée du contrat proposé, recueil de références, code de connexion, zone de commentaire libre, ...)

Sauf si la législation l'impose, nos sociétés ne demanderont jamais de données personnelles relatives aux origines raciales ou ethniques, aux opinions politiques, à la religion, aux convictions philosophiques, à une appartenance syndicale (autre que pour les élections professionnelles), à des données génétiques ou à l'orientation sexuelle.

Le responsable de traitement veille à ce que les données soient, si nécessaire, mises à jour et à mettre en œuvre des procédés pour permettre l'effacement et la rectification des données inexactes.

Sur tout support servant à la collecte de données, les données obligatoires pour réaliser la finalité poursuivie par la collecte sont clairement indiquées, par exemple au moyen de caractères gras ou d'un astérisque. En leur absence, la finalité poursuivie pourrait ne pas être assurée ou pourrait l'être avec retard. Ces informations sont communiquées lors de la collecte.

6. Durée de conservation limitée

Votre employeur ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ; cela signifie qu'elles sont généralement conservées pendant la durée du contrat de travail augmentée des durées de conservation et de prescription légales. Par ailleurs, il est précisé :

- en matière de litige relatif aux ressources humaines, les données sont conservées pendant la durée de la procédure en cours, jusqu'à ce que soit prescrite l'action en exécution d'une décision de justice passée en force de chose jugée ;
- pour le registre du personnel, les données sont conservées à minima jusqu'à la sortie du dernier salarié ;
- les informations relatives aux mandats des représentants du personnel, notamment la nature du mandat et syndicat d'appartenance, sont conservées pendant la durée du mandat augmentée des durées de conservation et prescription légales ;
- les données relatives à la gestion des réunions des instances représentatives du personnel sont conservées pendant la durée de la période concernée, augmentée des durées de conservation et prescription légales ;
- en matière de vidéosurveillance, les données sont conservées pendant trente jours ;
- que les cv peuvent être conservés 2 ans pour la CVthèque et 5 ans pour les candidats retenus.

7. L'exercice effectif de vos droits

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et du règlement européen en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits décrits ci-dessous :

- Droit à l'information : Dans un souci de transparence nous prenons soin d'informer les personnes concernées des traitements que nous mettons en œuvre, notamment dans le bail et le contrat d'occupation, sur nos sites internet et dans la communication à destination des personnes concernées.
- Droit d'accès : Chaque personne peut obtenir des informations concernant le traitement de ses données personnelles ainsi qu'une copie de ces données,
- Droit de rectification : si les données personnelles sont inexactes ou incomplètes, chaque personne peut demander qu'elles soient modifiées en conséquence,
- Droit à l'effacement : une personne peut demander l'effacement de ses données personnelles dans les limites permises par la loi,
- Droit à la limitation du traitement : droit pour une personne de demander au responsable de traitement de ne plus utiliser temporairement certaines de ses données,
- Droit d'opposition : toute personne peut s'opposer au traitement de ses données personnelles, pour des motifs légitimes, sauf obligations légales ou contractuelles,
- Droit de retirer un consentement : si une personne a donné son consentement au traitement de ses données personnelles, elle a le droit de retirer son consentement à tout moment,
- Droit à la portabilité des données : ce droit offre aux personnes la possibilité de récupérer une partie de leurs données dans un format ouvert et lisible,
- Droit post mortem : toute personne est informée qu'elle dispose du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données après sa mort.

Ces droits et directives s'exercent soit :

- par courrier postal à l'adresse de : DPO Direction du Contrôle Interne, 16-20 rue Henri Expert, 33000 BORDEAUX
- par mail à l'adresse : dpo@groupeoikos.fr

Si les informations fournies dans le cadre de la demande ne permettent pas au responsable de traitement d'identifier le demandeur avec suffisamment de précision, il a le droit de demander des informations complémentaires et notamment une copie d'un titre d'identité signé.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL :

- à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07,

- ou leur site internet cnil.fr

8. Sécurité et confidentialité

Nous veillons à la sécurité des données à caractère personnel.

Nous avons mis en place des mesures techniques et organisationnelles adaptées au degré de sensibilité des données personnelles, en vue d'assurer leur intégrité et leur confidentialité et de les protéger contre toute intrusion malveillante, toute perte, altération ou divulgation à des tiers non autorisés.

Lorsque nous avons recours à un prestataire, nous ne lui communiquons des données à caractère personnel qu'après lui avoir imposé le respect de ces principes de sécurité dans le cadre d'un contrat.

Le responsable de traitement effectue des audits afin de vérifier la bonne application opérationnelle des règles relatives à la sécurité des données tant chez ses prestataires que chez lui.

Nos systèmes d'informations et postes de travail sont sécurisés et chiffrés sauf incompatibilité technique. Nous avons déployé des logiciels de gestion, stockage et échange de données sécurisés et basés en Europe. Enfin notre personnel est régulièrement sensibilisé à la sécurité informatique et à la protection des données personnelles.

Compte tenu des nouvelles obligations en matière de notification des violations de données à la CNIL, une procédure de traitement d'une faille ou incident de sécurité a été établie. Elle comprend notamment l'obligation de notification à la CNIL, si possible dans les 72 heures après avoir pris connaissance de la violation, ainsi que les actions à mettre en œuvre selon les cas, en particulier l'information des personnes et le dépôt de plainte.

9. Flux transfrontaliers

Nous n'encourageons pas le traitement de données hors Union européenne. S'il nous arrive de faire appel à un prestataire ou à un autre responsable de traitement hors Union européenne, alors nous le faisons conformément au cadre légal et réglementaire et après avoir signé toute convention requise avec les destinataires des données situés en dehors de l'Union européenne.

10. Finalités et destinataires des données

10.1 – Finalités

Lorsque des données personnelles sont traitées, elles le sont pour des finalités déterminées. Pour chaque traitement, ne sont collectées que des données nécessaires à l'objectif poursuivi. La collecte de données à caractère personnel relative aux personnes concernées, peut avoir pour finalités :

- La gestion du recrutement, notamment la présélection des candidats, la recherche de profils pertinents, la constitution d'une CVthèque...
- La gestion administrative du personnel qui comprend la gestion des congés, les demandes de télétravail, les entretiens d'évaluations professionnelles, les relations avec la médecine du travail...
- La gestion de la paie et des rémunérations et plus précisément la gestion et le suivi des paies, des variables de rémunérations, des évolutions et des avantages en nature, ainsi que la gestion et le suivi des déclarations obligatoires,
- La gestion de la formation avec la mise en œuvre des formations, le suivi des habilitations obligatoires (sécurité, électricité...), le montage des dossiers CPF...
- La gestion des carrières et des mobilités avec le suivi des entretiens annuels et professionnels, des compétences professionnelles, de la mobilité et des évaluations du personnel,

- La gestion des représentants du personnel, avec l'organisation des élections par voie électronique et la gestion des réunions des IRP et de leurs heures de délégation,
- La gestion du contentieux,
- Les relations groupe Soikos, VyV, Arcade -VyV, concernant la transmission d'informations permettant l'identification comme salarié (étant entendu qu'aucune réponse du salarié n'est obligatoire),
- La gestion des contraventions,
- La gestion de la géolocalisation des véhicules.

10.2 - Destinataires des données

Les finalités indiquées ci-dessus peuvent générer la transmission des données personnelles aux destinataires suivants :

- Le service des Ressources Humaines,
- Les salariés,
- L'ensemble des services concernés et les managers,
- La direction Générale,
- Les représentants du personnel,
- La médecine du travail,
- Les services de l'état,
- Les services fiscaux et l'ensemble des organismes sociaux,
- Les sociétés du groupe Soikos, VyV et Arcade-VyV,
- Les associations,
- Les écoles de formation et les formateurs,
- L'OPCO,
- Les consultants ou prestataires de services, mutuelle, prévoyance, tickets restaurant...
- Les avocats.